

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 25 juin 2018 Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET: <u>2018-04-03 - INTERCOMMUNALITE (5.7) - COMPETENCE</u> OPTIONNELLE « ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

DATE DE CONVOCATION: 18 JUIN 2018

DATE DE L'AFFICHAGE: 2 JUILLET 2018 de l'extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1er étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

F =	
Etaient présents :	Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Elisabeth POIRSON ayant la suppléance de Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, , Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Alain BLUEM ayant la suppléance d'André MAGNIER, Michèle PILOT (à compter de la 2018.04.19bis), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT jusqu'à la 2018.04.19), Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à la 2018.04.38), Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Jean-François SEGAULT, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT, Patrick MOUROLIN ayant la suppléance de Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Alde HARMAND (à compter de la 2018.04.07), Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Olivier HEYOB ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Fabrice DE SANTIS, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Gérard HOWALD, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de Lucette LALEVEE, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT ayant la procuration de Jean-Robert GORCE, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN ayant la procuration de Patrick THIERY, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (à compter de la 2018.04.08), Jean Pierre COUTEAU.
Etaient excusés :	Thierry COLLET, Claude MANET, Jean-François SEGAULT, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, André MAGNIER, Michel NOISETTE, Patrick THIERY, François MANSION, Jean-François MATTE, Lydie LEPIOUFF, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE.
Avis de procuration :	Du début à la 2018-04-19 : 11 procurations. De la 2018-04-19b à la fin : 10 procurations.
Avis de suppléance :	3 suppléances.
Secrétaire de séance :	Mustapha ADRAYNI
Nombre de présents :	Du début à la 2018-04-06 : 53 présents. A la 2018-04-07 : 54 présents. De la 2018-04-08 à la 2018-04-19 : 55 présents. De la 2018-04-19 bis à la 2018-04-37 : 56 présents. De la 2018-04-38 à la fin : 55 présents.
Nombre de votants :	Du début à la 2018-04-06 : 64 votants. Pour la 2018-04-07 : 65 votants. De la 2018-04-08 à la 2018-04-37 : 66 votants. De la 2018-04-38 à la fin : 65 votants.

L'étude engagée au début de la fusion sur les modes d'accueil de la petite enfance a notamment permis de comprendre l'intérêt d'une harmonisation et d'un approfondissement de cette compétence sur le territoire de la CC2T et d'en définir plus précisément les contours, avec la prise en compte des spécificités locales.

Par ailleurs, la Communauté de Communes assume d'ores et déjà d'autres compétences en lien avec l'action sociale (insertion professionnelle, soutien aux dispositifs d'insertion sociale, participation au contrat local de santé).

Aussi, il est apparu pertinent d'ajouter aux statuts de la CC2T une nouvelle compétence optionnelle dénommée « action sociale d'intérêt communautaire », dont le contenu précis relève de la définition de l'intérêt communautaire attaché à cette compétence.

La détermination du contenu de l'intérêt communautaire fera l'objet d'une délibération distincte (n°2018-04-06), car son cadre juridique d'adoption est différent.

En effet, la présente délibération, qui a uniquement vocation à valider l'ajout d'une nouvelle compétence optionnelle dans les statuts de la CC2T, doit faire l'objet d'une consultation des communes, dans les conditions prévues à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

En revanche, la délibération n°2018-04-06, qui portera sur la détermination de l'intérêt communautaire de cette compétence, devra être adoptée par l'assemblée communautaire à la majorité des 2/3 de ses membres, sans consultation des communes membres, conformément à l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales.

En conséquence,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant sur les compétences de la Communauté de communes Terres Touloises,

Vu l'avis de la commission des Maires du 14 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider l'ajout dans les statuts de la CC2T d'une compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.
- De solliciter l'avis des communes membres, qui disposent de 3 mois, à compter de la notification de la présente délibération, pour se prononcer sur cette modification statutaire, leur accord étant requis à la majorité qualifiée, à savoir plus des 2/3 des communes membres représentant au moins la ½ de la population, ou plus de la ½ des communes membres représentant au moins 2/3 de la population.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président, Fabrice CHARTREUX

> REÇU EN PREFECTURE le 28/06/2018 Application agréée E-legalite.com